



**BUDGET REFUGE :
SUBVENTION DE
LA COMMUNE**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/15

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mars 2018

PRESENTS : Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN.

ABSENT : François PINATEL (pouvoir à Roger GIRAUD).

Secrétaire de séance : Florence GONON.

Monsieur le Maire propose d'équiper le refuge des Mouterres d'un défibrillateur, et ce, à la demande de l'exploitant. Au regard de la localisation du refuge des Mouterres, à proximité immédiate du refuge du Fay et de maisons privées et de la fréquentation du site d'Emparis, cet équipement semble être pertinent.

Eu égard au nombre d'usagers, l'acquisition de cet équipement ne peut toutefois pas exiger l'augmentation des tarifs du refuge et nécessite la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

DECIDE d'octroyer au budget Refuge une subvention d'équipement destinée à financer ladite acquisition,

FIXE le montant de la subvention à la somme de 4 000 €.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

